

(1)

N° 127. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1887.

## CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

### RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

En conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un rapport sur l'administration, pendant l'année 1886, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Dressé dans la forme habituelle, ce rapport est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la commission de surveillance qui a été entendue, selon le vœu de la loi.

### CAISSE D'AMORTISSEMENT.

#### FONDS D'AMORTISSEMENT.

La dette publique est amortissable dans les conditions déterminées, soit par les contrats d'emprunt, soit par les lois spéciales.

La dotation d'amortissement du 3 p. % est de fr. 0.20 p. % du capital nominal émis, celle des deux dettes à 4 p. % est de  $\frac{1}{2}$  p. %.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la caisse, pendant l'année 1886, s'élèvent à fr. 6,629,481 65 c; cette somme se répartit de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 3 % . . . . .	519,859,000 °	1,039,718 °	297,717 °	1,337,435 °
— 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	910,599,282 22	4,559,799 65	78,052 °	4,638,451 05
— 4 % (2 <sup>e</sup> — ) . . . . .	154,719,000 °	673,595 °	°	673,595 °
TOTAUX. . . fr.	1,585,177,282 22	6,273,112 65	375,769 °	6,649,481 05

Le capital du 3 p. ‰, ainsi que celui du 4 p. ‰, 2<sup>e</sup> série, n'ont subi aucune modification pendant l'année 1886; la dotation est donc la même que celle de l'année dernière.

Le capital de la dette à 4 p. ‰, 1<sup>re</sup> série, qui s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1886 à . . . . . fr. 907,974,382 22 s'est augmenté, en 1886, du capital délivré en paiement du prix de construction de lignes de chemins de fer, savoir :

1 <sup>o</sup> En vertu de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 . . . . .	fr. 1,374,000 »
2 <sup>o</sup> En vertu de la convention-loi des 1/26 juin 1877 . . . . .	1,045,700 »
3 <sup>o</sup> En vertu de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 . . . . .	5,200 »
	<u>2,424,900 »</u>

Au 31 décembre 1886, la dette 4 p. ‰, 1<sup>re</sup> série, atteignait donc, en capital nominal . . . . . fr. 910,399,282 22

Calculée à raison de 1/2 p. ‰, la dotation correspondant à ce capital est de fr. 4,551,996 41 c<sup>s</sup>; elle n'a été, en réalité, que de fr. 4,539,799 65 c<sup>s</sup>, pour l'année 1886.

La différence entre ces deux sommes provient de ce que la dotation afférente aux titres délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer prend seulement cours à partir du premier jour du semestre qui suit la date de l'émission; la caisse n'a donc reçu, au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> novembre 1886, que les dotations afférentes aux titres délivrés respectivement avant le 1<sup>er</sup> novembre 1885 et le 1<sup>er</sup> mai 1886.

Le fonds d'amortissement de la dette à 4 ‰, 1<sup>re</sup> série, a, en conséquence, été calculé, pour 1886, de la manière suivante :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS des CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 <sup>er</sup> mai 1886. . . . .	1/4 p. ‰ sur 907,851,082 22 = . fr. 2,269,577 70	39,526 .	2,508,903 70
1 <sup>er</sup> novembre 1886 . . . . .	1/4 p. ‰ sur 908,088,782 22 = . . . 2,270,221 95	39,526 .	2,509,547 95
	<b>TOTAUX.</b> . fr. 4,539,799 65	78,652 .	4,618,451 65

*Emploi des fonds.*

La caisse a eu à sa disposition en 1886 :

1° Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1885 . . . . .	fr. 5,283,563 36
2° Les fonds de l'année 1886 . . . . .	6,629,481 65
ENSEMBLE. . . . .	fr. 9,913,045 01

Elle a dépensé, le 2 janvier, pour acquérir un capital de 17,500 francs en titres 3 p. % au cours de 90 p. % . . . . . fr. 15,840 41

Pendant le restant de l'année le cours du 3 p. % s'est maintenu au-dessus de ce taux.

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement qui n'ont pu recevoir leur destination, savoir :

Pour le 3 p. % . . . . .	fr. 1,302,945 24 (1)
— 4 p. %, 1 <sup>re</sup> série . . . . .	4,603,601 41 (1)
— 4 p. %, 2 <sup>e</sup> série . . . . .	673,595 » (1)
	6,582,141 65
	6,597,982 06

Le surplus, soit . . . . . fr. 3,313,062 95  
reste disponible et sera rattaché au compte de 1887.

*Situation des emprunts.*

Le capital non amorti des emprunts jouissant d'une dotation d'amortissement s'élevait, au 31 décembre 1886, à . . . . . fr. 1,553,087,082 22

SAVOIR :

Dette à 3 p. % . . . . .	fr. 509,935,100 »
— 4 p. %, 1 <sup>re</sup> série . . . . .	908,432,982 22
— 4 p. %, 2 <sup>e</sup> série . . . . .	134,719,000 »
	FR. 1,553,087,082 22

(1) Ces sommes proviennent des dotations ci-après :

3 p. % :	
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> novembre 1885 . . . . .	fr. 668,155 »
à déduire : sommes employées . . . . .	55,927 26
	654,227 74
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> mai 1886 . . . . .	fr. 668,717 50
	1,502,945 24
4 p. % 1 <sup>re</sup> série :	
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> novembre 1885 . . . . .	fr. 2,296,697 71
— le 1 <sup>er</sup> mai 1886 . . . . .	2,508,903 70
	4,603,601 41
4 p. % 2 <sup>me</sup> série :	
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> août 1885 . . . . .	fr. 356,797 50
— le 1 <sup>er</sup> février 1886 . . . . .	356,797 50
	673,595 »

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la caisse des dépôts et consignations s'élèvent, au 31 décembre 1886, à 287 millions de francs environ; ils n'étaient à la fin de l'année précédente que de 255 millions.

Cette augmentation est due, en très grande partie, aux placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne, lesquels ont dépassé les réalisations de 51,200,000 francs environ.

Le chiffre des cautionnements de comptables a subi une augmentation de 2,800,000 francs environ; les consignations et les cautionnements en numéraire d'entrepreneurs sont restés à peu près stationnaires. Les cautionnements en fonds publics ont diminué de 1,900,000 francs.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850 et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des militaires (intérêts compris (en numéraire)).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	0,608	•	•	2,905	•	•	•	•	•	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	•	•	•	•	•	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	•	•	•	•	•	26,588
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	•	•	•	•	•	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	305	•	•	0,126	•	46,196
1875	20,983	2,015	15,467	21,577	2,051	11,362	3,593	26,706	•	101,429
1880	28,916	5,084	17,752	32,156	1,554	3,271	170	64,227	2,556	154,352
1881	30,697	5,959	16,212	35,474	1,173	1,126	161	87,220	1,705	170,707
1882	51,755	6,526	18,589	50,940	747	1,184	154	126,215	1,151	225,061
1883	52,672	5,551	17,922	59,877	548	613	159	128,553	699	226,154
1884	57,155	4,567	16,592	40,898	529	91	155	156,171	925	256,859
1885	56,587	4,506	15,049	41,055	515	71	158	156,350	715	254,960
1886	59,366	4,594	15,102	41,251	522	70	144	187,744	625	287,004

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

*Cautionnements de comptables et de contribuables.*

## 1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1885 . . . fr.	36,550,054 30
Mandats de remboursement en circulation à la même époque . . . . .	57,602 51
Versements reçus en 1886 . . . . .	5,725,321 68
	Fr. 42,510,978 49
Mandats acquittés en 1886 . . . . .	2,945,040 59
	Fr. 39,565,937 90

Ce solde comprend une somme de fr. 972,456 68 c<sup>e</sup> restant à inscrire.

## 2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	3,564,400 »
Dépôts de 1886 . . . . .	480,500 »
	Fr. 4,044,900 »
Restitutions . . . . .	914,000 »
	Fr. 3,130,900 »

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. % . . . . . fr.	10,000 »
— 3 p. % . . . . .	878,200 »
— 3 1/2 p. % . . . . .	42,500 »
— 4 p. % . . . . .	2,150,200 »
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. % . . . . .	50,000 »
	Fr. 3,130,900 »

*Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.*

## 1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1885. . . . . fr.	501,666 87	4,506,920 72	5,008,587 59
Versements de 1886. . . . .	5,594,193 31	1,752,659 85	7,146,853 16
	5,895,860 18	6,259,580 57	12,155,420 75
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . . fr.	5,413,957 59	1,865,459 81	7,279,417 40
	481,902 59	4,594,100 76	4,876,003 35

## 2° En fonds publics.

Au 31 décembre 1885, les titres en dépôt s'élevaient en capital nominal à . . . . .	fr.	10,983,720	»
Les dépôts de 1886 sont de . . . . .		10,714,540	»
	fr.	21,698,260	»
et les remboursements de . . . . .		12,208,930	»
Le solde au 31 décembre 1886 est donc de . . . . .	fr.	9,489,330	»

Il se décompose comme il suit :

Dettes belge à 2 1/2 p. o/o . . . . .	fr.	46,000	»
— 3 p. o/o . . . . .		1,215,300	»
— 3 1/2 p. o/o . . . . .		141,900	»
— 4 p. o/o . . . . .		6,008,800	»
Titres de la Caisse d'annuités à 3 p. o/o . . . . .		987,100	»
— — 4 p. o/o . . . . .		294,030	»
— — 4 1/2 p. o/o . . . . .		624,900	»
Obligations du Crédit communal à 4 p. o/o . . . . .		20,000	»
— — 4 1/2 p. o/o . . . . .		151,300	»
TOTAL. . . . .	fr.	9,489,330	»

*Consignations.*

Solde au 31 décembre 1885 ; . . . . .	fr.	41,053,675	79
Versements de 1886 . . . . .		14,111,697	52
	fr.	55,165,373	31
Remboursements de 1886 . . . . .		13,934,168	86
Solde au 31 décembre 1886 . . . . .	fr.	41,231,204	45

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1885.	CAPITAUX déposés EN 1886.	CAPITAUX remboursés EN 1886.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1886
				des DÉPÔTS effectués en 1886 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1886.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas . . . . .	7,546 93	"	"	"	"	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut . . . . .	72,951 14	"	"	"	"	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	75,630 48	7,175 "	42,607 78	"	35,492 78	40,137 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.) . . . . .	446,401 38	80,575 09	82,620 42	"	2,045 55	444,356 05
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . . . .	2,478,395 15	1,331,089 74	1,640,106 08	"	318,016 34	2,160,378 79
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens . . . . .	88,665 61	6,000 "	5,500 "	500 "	"	90,165 61
7. Sommes appartenant à des successions vacantes . . . . .	457,373 40	56,076 65	105,250 74	"	48,285 09	409,050 40
8. Sommes appartenant à des absents . . . . .	486,251 53	42 535 96	11,915 21	30,618 75	"	516,850 28
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.) . . . . .	20,147,990 51	2,519,630 48	2,458,119 50	"	118,489 11	20,029,510 40
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.) . . . . .	6,962,602 68	2,613,828 22	5,577,113 56	"	963,287 34	5,999,315 54
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	24,815 77	855 50	40 68	814 82	"	25,630 59
12. Dépôts de toute autre nature . . . . .	9,804,102 14	7,455,054 88	5,821,825 80	1,631,200 08	"	11,435,311 22
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>41,055,675 79</b>	<b>14,111,697 52</b>	<b>15,954,168 86</b>	<b>1,663,142 65</b>	<b>1,485,613 99</b>	<b>41,231,204 45</b>
<b>Excédent des dépôts sur les remboursements . . . . . fr.</b>				<b>177,528 66</b>		

### Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

La caisse a continué, en 1886, à restituer les cautionnements de remplaçants, dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

#### 1° Principal.

Solde au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	219,958 52
Mandats délivrés en 1886 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité. . . . .	5,559 34
<b>Capital inscrit au 31 décembre 1886 . . . . . fr.</b>	<b>214,399 21</b>

## 2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1885 . . . . .	fr.	90,504 71
Intérêts portés en compte aux remplaçants, en 1886 . . . . .		49,010 65
	fr.	109,515 36
Intérêts mandatés au profit de remplaçants . . . . .		2,403 97
	fr.	107,111 59
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . .	<b>fr.</b>	<b>321,510 60</b>

## RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La caisse des dépôts et consignations a liquidé, en 1886, les sommes revenant à des miliciens de la classe de 1874, dont les droits à la rémunération n'ont pu, par suite de circonstances spéciales, être établis précédemment ; ces liquidations s'élèvent ensemble à fr. 979 45 c.

La situation des diverses caisses de milice instituées au moyen des subventions allouées par application de la loi du 3 juin 1870 se présentait, au 31 décembre 1886, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCRUS.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1886.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871 . . . . .	2,710,821 18	1,721,054 57	521,089 65	604,059 28	5,717 70
1872 . . . . .	2,766,267 86	1,740,659 82	256,402 85	755,580 26	15,644 95
1873 . . . . .	2,446,559 86	1,745,556 67	104,156 29	588,097 80	8,569 01
1874 . . . . .	2,558,947 61	1,882,554 84	96,650 57	509,842 59	49,899 81
1875 . . . . .	2,074,222 22	"	"	2,074,222 22	"
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>					<b>75,831 45</b>

La somme de fr. 75,831 45 c, qui reste disponible, doit être tenue en réserve pour le règlement de certains cas litigieux.

*Ville de Spa.*

Un subside de 890,000 francs a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874; le montant de ce subside est destiné au payement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

La caisse des dépôts et consignations qui a été chargée d'en effectuer le placement provisoire, était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1885, de titres de la caisse d'annuités s'élevant à un capital nominal de. . . . . fr. 138,200 »

Elle a ajouté à ce dépôt les titres 3 1/2 p. % belge achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année, soit . . . . . 6,100 »

Le Département de l'Intérieur n'ayant autorisé, en 1886, aucune remise de fonds à la ville de Spa, la caisse restait dépositaire, au 31 décembre 1886, d'un capital nominal de . . . fr. 144,300 »

*Avances pour construction de maisons d'école.*

Le Budget de 1884 allouait au Département de l'Intérieur un crédit de fr. 229,314 21 c<sup>s</sup> à employer en avances aux provinces et aux communes, pour construction et ameublement de maisons d'école.

Deux avances, imputables sur ce crédit, et s'élevant ensemble à . . . . . fr. 24,100 » ont été consenties en 1885.

La caisse des dépôts et consignations est chargée du recouvrement des annuités souscrites par les emprunteurs; elle reverse au Trésor, jusqu'à concurrence des avances faites, les recouvrements effectués.

Elle a reçu et reversé :

en 1885 . . . . .	fr.	73 87	
en 1886 . . . . .		1,765 32	
			<u>1,839 19</u>

Pour couvrir la dépense, il lui reste à verser ultérieurement. . . . .	fr.	22,260 81
--	-----	-----------

*Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.*

Ce fonds a été constitué au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et la Société de construction, pour parfaire, pendant 10 ans et jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre, que l'État, en vertu de l'article 33, § 2 de la convention précitée, ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1885, ce fonds présentait un solde de. . . fr.	119,398 83
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1886, soit. .	3,627 87

ENSEMBLE. . . . fr.	<u>123,226 70</u>
---------------------	-------------------

Cette somme a été versée au Trésor pour compléter l'annuité kilométrique de 3,840 francs due par l'État pour l'année 1886.

Le fonds se trouve ainsi complètement liquidé.

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Les placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations sont mentionnés dans l'annexe n° 3; ils ont produit en 1886 une somme de . . . . . fr. 3,255,884 47 qui a été versée au profit du Budget des Voies et Moyens.

Par contre, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de . . . . . 2,618,675 42 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables . . . . . fr. 1,289,648 74

Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires . . . . . 426,551 75

Intérêts des cautionnements de remplaçants. . . . . 9.076 95

— des consignations . . . . . 1,193,418 02

FR. 2,618.675 42

L'excédent en faveur du Trésor est donc de . . . . . fr. 657,209 05

**CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.**

En vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, les fonds appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite, qui sont destinés à être placés d'une manière définitive, sont versés à la caisse des dépôts et consignations qui en fait le placement. Elle a la garde des valeurs achetées et est chargée également de les réaliser.

Les diverses opérations qui ont été effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'administration, sont renseignées à l'annexe n° 3.

Du chef de ce service, la caisse des dépôts était dépositaire, au 31 décembre 1885, de valeurs s'élevant en capital à . . . . fr. 133,155,650 »

Les placements de l'année ont été de . . . . . 42,874,200 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 176,029,850 »

et les réalisations de . . . . . 10,659,100 »

RESTE. . . . . fr. 165,370,750 »

Les cautionnements en fonds publics fournis par les membres des comptoirs agricoles sont également déposés à la caisse des dépôts; ils s'élèvent à . . . . . 48,000 »

Elle avait donc la garde, au 31 décembre 1886, de valeurs s'élevant en capital nominal à . . . . . fr. 165,418,750 »

Les créances hypothécaires possédées par la caisse d'épargne montaient au 31 décembre 1885 à . . . . . fr. 11,498,177 40

Il a été consenti, en 1886, de nouveau prêts pour . . . . . 270,000 »

ENSEMBLE . . . . . fr. 11,768,177 40

Les remboursements sont de . . . . . 1,522,911 95

Au 31 décembre 1886, les créances hypothécaires s'élevaient donc à . . . . . fr. 10,445,265 45

La loi du 15 avril 1884 a autorisé la caisse d'épargne à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles, qui sont réalisés sous la garantie des comptoirs de la Banque Nationale ou de comptoirs spéciaux.

Trois comptoirs spéciaux sont institués, l'un à Thuin, l'autre à Genappe et le troisième à Vielsalm.

Il a été consenti à leur intervention 79 prêts s'élevant ensemble à . . . . . fr. 666,000 »

Les remboursements déjà effectués s'élèvent à . . . . . 10,650 56

Solde au 31 décembre 1886 . . . . . fr. 655,349 44

La caisse a racheté au Trésor, en 1885, les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités qu'elle conservait en portefeuille, au 31 décembre 1886, est de . fr. 11,224,529 37

La caisse des dépôts a fait, en 1886, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne, 90 placements en obligations de la dette publique, pour un capital nominal de 380,800 francs. Ces opérations ont perdu de leur importance depuis que la caisse délivre, elle-même, à ses déposants, des carnets de rente représentatifs des inscriptions qu'elle possède sur le grand-livre de la dette publique.

*Le Ministre des Finances,*

A. BEERNAERT.

(12)

# ANNEXES.

---

ANNEXE N<sup>o</sup> 1.

---

SITUATION GÉNÉRALE  
DE  
**LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**  
PRÉSENTANT  
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1886.

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 <sup>re</sup> série.	4 p. % 2 <sup>de</sup> série.	
	510,859,000 »	910,599,282 22	134,719,000 »	

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles. . . . .	1,059,718 »	4,559,799 65	675,595 »	6,295,112 65
Intérêts des capitaux amortis. . . .	297,717 »	78,652 »	»	376,369 »
Fonds d'amortissement de l'année 1886. . . . .	1,357,435 »	4,618,451 65	675,595 »	6,651,481 65
Dotations et intérêts des années antérieures. . . . .	8,927,444 50	25,576,189 03	2,557,582 50	36,861,216 03
	10,264,879 50	30,194,641 58	3,051,177 50	43,400,698 58

## EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1886. . .	15,840 41	»	»	15,840 41
Coût des rachats effectués antérieurement. . . . .	8,277,576 55	1,970,091 72	»	10,247,468 07
	8,293,216 76	1,970,091 72	»	10,263,508 48
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 et 4 p. % au-dessus du pair. . . . .	1,502,045 24	4,605,601 41	675,595 »	6,582,141 65
Versements effectués antérieurement du même chef. . . . .	»	21,309,400 50	2,020,785 »	23,350,185 50
	0,506,162 »	27,885,095 63	2,694,580 »	40,175,635 63
En caisse au 31 décembre 1886 . . . .	668,717 50	2,309,547 95	356,797 50	5,515,062 05
	10,264,879 50	30,194,641 58	3,051,177 50	43,400,698 58

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 <sup>re</sup> série.	4 p. % 2 <sup>de</sup> série.	
	519,859,000 "	910,599,282 22	154,719,000 "	1,564,977,282 22

**TITRES RACHETÉS.**

Titres rachetés pendant l'année 1886.	17,500 "	"	"	17,500 "
Titres rachetés antérieurement . . .	9,906,400 "	1,966,500 "	"	11,872,700 "
	9,923,900 "	1,966,500 "	"	11,890,200 "

**TITRES BRULÉS ET ANNULÉS**

Titres brûlés. . . . .	9,923,900 "	1,966,500 "	"	11,890,200 "
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i> . . . . .	"	"	"	"
	9,923,900 "	1,966,500 "	"	11,890,200 "

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette  
amortie au 31 décembre 1886.*

1° Titres à amortir. . . . .	519,859,000 "	910,599,282 22	154,719,000 "	1,564,977,282 22
2° — amortis . . . . .	9,923,900 "	1,966,500 "	"	11,890,200 "
3° — restant à amortir . . . . .	509,935,100 "	908,632,782 22	154,719,000 "	1,555,087,082 22

Bruxelles, le 31 mars 1887.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé  
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

## ANNEXE N° 2.

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

## ACTIF.

*Dépôts et*

Trésor public.	{	Son compte courant . . . . .	85,304,354 75	} 85,589,959 47
		Mandats en circulation . . . . .	85,604 72	

*Fonds publics et dépôts*

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	— 15,102,132 59
Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	187,745,664 26
— pour le compte de la ville de Spa . . . . .	144,500 *

*Placements des*

Caissier de l'État, S/C courant. . . . .	80,810 42
--	-----------

A REPORTER. . . . . fr. 286,400,866 74

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1886.

**PASSIF.***consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables . . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 58,517,694 81 } { A inscrire . . . . . 972,456 68 }	39,290,151 49	} 30,365,937 90
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer . . . . .		75,786 41	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc. . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 4,511,971 55 } { A inscrire . . . . . 73,685 43 }	4,585,656 76	} 4,304,100 76
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer . . . . .		8,444 »	
Consignations de toute nature . . . . .			41,231,204 45
Cautionnements de remplaçants . . . . .	{ Principal . . . . . fr. 214,599 21 } { Intérêts . . . . . 107,111 59 }	321,510 60	} 522,884 91
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation . . . . .		1,374 31	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871). . . . .		3,717 70	} 75,851 45
— — — ( — 1872). . . . .		15,644 93	
— — — ( — 1873). . . . .		8,569 01	
— — — ( — 1874). . . . .		49,899 81	

*de garantie en numéraire.*

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	{ Contribuables . . . . . 481,902 59 } { Entrepreneurs . . . . . 12,620,250 » }	13,102,132 89
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .		187,743,664 26
Ville de Spa . . . . .		144,300 »

*fonds de dépôt.*

Trésor public, S/C d'avances . . . . .	85,906,502 01
Fonds spécial. (Réserve). . . . .	624,875 92
Ville de Spa . . . . .	53 47
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	9,000 »
Divers. Compte à régulariser . . . . .	31,619 33

A REPORTER. . . . . fr. 372,952,107 06

**ACTIF.**

Report. . . . . fr. 286,460,866 74

**Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :**

Fr. 6,755,192 51	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour fr.	4,079,450 99
30,919,200	— — 3 p. %	—	21,432,072 74
17,686,015 52	— — 4 p. % (1 <sup>re</sup> série)	—	17,515,106 74
27,284,200	— — 4 p. % (2 <sup>e</sup> série)	—	27,764,628 98
15,215,475	— — 3 1/2 p. %	—	14,998,270 32
180	obligations 4 p. % de la caisse d'annuités	—	180 06
790	— — 4 1/2 p. %	—	892 47
<hr/>			
Fr. 97,859,653 05.			fr. 85,790,621 90

**Fonds nationaux de la réserve :**

Fr. 751,800	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour fr.	567,762 76
27,620 20	— — 4 p. % (1 <sup>re</sup> série)	—	15,576 13
40,000	— — 4 p. % (2 <sup>e</sup> série)	—	41,448 77
<hr/>			
Fr. 799,420 20			624,787 66

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :**

Fr. 5,717 70 livret de la caisse d'épargne . . . . . 5,717 70

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :**

Fr. 13,644 93 livret de la caisse d'épargne. . . . . 13,644 95

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1875) :**

Fr. 8,569 01 livret de la caisse d'épargne. . . . . 8,569 01

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :**

Fr. 49,899 81 livret de la caisse d'épargne . . . . . 49,899 81

---

**Fr. 372,952,107 05**

---

---

**PASSIF.**

---

REPORT. . . fr. 372,952,107 05

---

Fr. 372,952,107 05

---

Bruzelles, le 31 mars 1887.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé  
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

**BIDEZ.**

## ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation  
du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1886.
---------------------	--	---	--------	--	--

**Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :**

Titres 2 1/2 p. % . . . . .	6,752,780 80	411 65	6,753,192 51	"	6,753,192 51
— 3 p. % . . . . .	31,048,900 "	"	31,048,900 "	129,700 "	30,919,200 "
— 3 1/2 p. % . . . . .	"	15,597,600 "	15,597,600 "	382,125 "	15,215,475 "
— 4 p. % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	15,042,275 52	3,009,140 "	18,051,415 52	364,800 "	17,686,615 52
— 4 p. % (2 <sup>de</sup> série) . . . . .	26,456,700 "	827,500 "	27,284,200 "	"	27,284,200 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	6,436,500 "	133,000 "	6,571,500 "	6,571,500 "	"
— 4 — — — — —	780,500 "	"	780,500 "	780,500 "	"
Actions privilégiées — — — — —	4,279,500 "	1,500 "	4,281,000 "	4,281,000 "	"
Obligations 4 p. %, caisse d'annuités. . . . .	160 "	20 "	180 "	"	180 "
— 4 1/2 p. % — — — — —	500 "	200 "	700 "	"	790 "
	90,797,816 38	19,571,461 65	110,369,278 03	12,509,625 "	97,859,655 03

**Caisse des dépôts. — Fonds spécial :**

Titres 3 p. % . . . . .	712,300 "	19,500 "	731,800 "	"	731,800 "
— 4 p. % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	27,620 20	"	27,620 20	"	27,620 20
— 4 p. % (2 <sup>de</sup> série) . . . . .	28,000 "	12,000 "	40,000 "	"	40,000 "
	767,920 20	31,500 "	799,420 20	"	799,420 20

**Caisse de milice. — Levée de 1871 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	2,988 27	729 43	3,717 70	"	3,717 70
---	----------	--------	----------	---	----------

**Caisse de milice. — Levée de 1872 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	13,095 22	549 71	13,644 93	"	13,644 93
---	-----------	--------	-----------	---	-----------

**Caisse de milice. — Levée de 1873 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	6,745 78	1,823 23	8,569 01	"	8,569 01
---	----------	----------	----------	---	----------

**Caisse de milice. — Levée de 1874 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	48,577 44	2,301 82	50,879 26	979 45	49,899 81
---	-----------	----------	-----------	--------	-----------

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1886.
<b>Ville de Spa :</b>					
Titres 5 1/2 p. 0/0 . . . . .	"	6,100 "	6,100 "	"	6,100 "
Obligations 4 1/2 p. 0/0, Caisse d'annuités.	158,200 "	"	158,200 "	"	158,200 "
	158,200 "	6,100 "	144,300 "	"	144,300 "
<b>Caisse générale d'épargne et de retraite :</b>					
Titres 2 1/2 p. 0/0 . . . . .	11,988,400 "	1,000,000 "	12,988,400 "	"	12,988,400 "
— 5 p. 0/0 . . . . .	46,954,000 "	1,155,400 "	48,109,400 "	853,000 "	47,256,400 "
— 5 1/2 p. 0/0 . . . . .	"	29,740,800 "	29,740,800 "	"	29,740,800 "
— 4 p. 0/0 (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	17,729,350 "	6,175,800 "	23,905,150 "	"	23,905,150 "
— 4 p. 0/0 (2 <sup>me</sup> —) . . . . .	12,829,100 "	1,369,700 "	14,198,800 "	"	14,198,800 "
Obligations 4 1/2 p. 0/0 du Créd. communal.	5,503,900 "	"	5,503,900 "	12,500 "	5,516,400 "
— Emprunt du Brabant . . . . .	118,000 "	"	118,000 "	"	118,000 "
— de la C <sup>ie</sup> Immob., 4 1/2 p. 0/0 . . . . .	1,553,500 "	132,500 "	1,406,000 "	49,000 "	1,417,000 "
— d'Oignies, 3 p. 0/0 . . . . .	1,111,000 "	"	1,111,000 "	7,000 "	1,104,000 "
— Forges de la Providence . . . . .	59,500 "	"	59,500 "	500 "	59,000 "
— de Dendre-et-Waes . . . . .	20,000 "	"	20,000 "	6,000 "	14,000 "
— Produits au Flénu . . . . .	141,000 "	"	141,000 "	6,000 "	135,000 "
— Est belge . . . . .	495,000 "	"	495,000 "	2,000 "	493,000 "
— 20 £ Grand-Luxembourg . . . . .	5,861,000 "	"	5,861,000 "	5,861,000 "	"
— 4 £ — . . . . .	1,224,600 "	"	1,224,600 "	1,224,600 "	"
— du charbonnage du Hasard . . . . .	600,000 "	"	600,000 "	60,000 "	540,000 "
— de la C <sup>ie</sup> Immob., 4 p. 0/0 . . . . .	1,800,000 "	"	1,800,000 "	"	1,800,000 "
— Quenast (1 <sup>re</sup> et 3 <sup>me</sup> série) . . . . .	45,000 "	"	45,000 "	"	45,000 "
— — (2 <sup>me</sup> série) . . . . .	58,000 "	"	58,000 "	1,000 "	57,000 "
— Anvers-Gand . . . . .	224,500 "	"	224,500 "	2,000 "	222,500 "
— Fland. occidentale (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	131,500 "	"	131,500 "	"	131,500 "
— — (2 <sup>me</sup> série) . . . . .	442,500 "	"	442,500 "	4,500 "	438,000 "
— Braine-Gand . . . . .	252,000 "	"	252,000 "	500 "	251,500 "
— Sambre et Meuse, 4 p. 0/0 . . . . .	240,000 "	"	240,000 "	6,000 "	234,000 "
— — 4 1/2 p. 0/0 . . . . .	547,000 "	"	547,000 "	2,000 "	545,000 "
— Vieille-Montagne . . . . .	2,500,000 "	"	2,500,000 "	500,000 "	2,000,000 "
— Anvers-Rotterdam . . . . .	897,000 "	"	879,000 "	6,000 "	891,000 "
— Nord de la Belgique . . . . .	1,051,000 "	"	1,051,000 "	4,000 "	1,047,000 "
— Welkenraedt . . . . .	42,000 "	"	42,000 "	"	42,000 "
— Nord-Belge . . . . .	508,500 "	500,000 "	1,008,500 "	3,000 "	1,005,500 "
— Plateaux de Herve . . . . .	352,500 "	"	352,500 "	500 "	352,000 "
— Namur-Liège . . . . .	798,500 "	"	798,500 "	5,000 "	793,500 "
— Liège-Maestricht . . . . .	285,500 "	"	285,500 "	1,000 "	284,500 "
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	60,000 "	"	60,000 "	1,000 "	59,000 "
— Tournay-Jurbise . . . . .	70,500 "	"	70,500 "	"	70,500 "
Obligations. Solvay et C <sup>ie</sup> . . . . .	5,000,000 "	"	3,000,000 "	2,000,000 "	1,000,000 "
— Crédit communal 4 p. 0/0 . . . . .	1,000,000 "	1,300,000 "	2,300,000 "	"	2,500,000 "
— Levant du Flénu, 4 1/2 p. 0/0 . . . . .	485,000 "	"	485,000 "	"	485,000 "
— 5 0/0 caisse d'annuités . . . . .	14,570,500 "	1,500,000 "	13,870,500 "	41,000 "	15,829,500 "
— 3 0/0 Mons à Hautmont . . . . .	6,000 "	"	6,000 "	"	6,000 "
	153,155,650 "	42,874,200 "	176,029,850 "	10,659,100 "	165,370,750 "
Cautionnements des comptoirs agricoles.	58,000 "	20,000 "	58,000 "	10,000 "	48,000 "
Créances hypothécaires . . . . .	11,498,177 40	270,000 "	11,768,177 40	1,322,911 95	10,445,265 45
Prêts agricoles . . . . .	421,100 "	244,900 "	666,000 "	10,680 50	655,319 44
Annuités souscrites par les provinces et communes . . . . .	11,417,994 84	"	11,417,994 84	195,665 47	11,224,329 57
	156,530,922 24	43,409,100 "	199,940,022 24	12,196,357 98	187,743,664 20

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel  
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1886, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
<b>A.</b>			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ Belge . . . . .	•	•	•
<b>B.</b>			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ Belge . . . . .	6,749,992 51	3,200 "	6,753,192 51
— 5 p. $\frac{1}{2}$ — . . . . .	30,919,200 "	"	30,919,200 "
— 5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ — . . . . .	13,742,575 "	1,472,900 "	15,215,475 "
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	14,028,525 52	3,060,090 "	17,088,615 52
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (2 <sup>de</sup> —) . . . . .	24,308,200 "	2,886,000 "	27,284,200 "
Obligations 4 p. $\frac{1}{2}$ , caisse d'annuités . . . . .	"	180 "	180 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ — . . . . .	"	790 "	790 "
	<b>90,430,493 05</b>	<b>7,423,160 "</b>	<b>97,859,653 05</b>
<b>C.</b>			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ Belge . . . . .	299,000 "	451,000 "	751,800 "
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	27,620 20	"	27,620 20
— 4 — — (2 <sup>e</sup> série) . . . . .	"	40,000 "	40,000 "
	<b>327,520 20</b>	<b>471,000 "</b>	<b>799,420 20</b>
<b>D.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	3,717 70	•	3,717 70
<b>E.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	13,644 93	•	13,644 93
<b>F.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1875) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	8,569 01	•	8,569 01

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
<b>G.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	40,899 81	.	40,899 81
<b>H.</b>			
Appartenant à la ville de Spa :			
Titres 5 1/2 p. % Belge. . . . .	"	6,100 "	6,100 "
Obligations 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités . . . . .	"	138,200 "	138,200 "
	"	144,300 "	144,300 "
<b>I.</b>			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge . . . . .	10,615,800 "	2,374,600 "	12,988,400 "
— 5 p. % — . . . . .	46,054,000 "	302,400 "	47,256,400 "
— 5 1/2 p. % — . . . . .	29,288,000 "	451,000 "	29,740,800 "
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série). . . . .	16,020,200 "	6,075,050 "	25,905,150 "
— 4 p. % — (2 <sup>de</sup> — ). . . . .	11,001,800 "	2,507,000 "	14,198,800 "
Obligations 5 p. % de la caisse d'annuités	"	15,820,500 "	15,820,500 "
— 4 1/2 p. % du crédit communal	5,551,400 "	"	5,551,400 "
— 4 p. % — . . . . .	2,500,000 "	"	2,500,000 "
— Vieille-Montagne . . . . .	"	2,000,000 "	2,000,000 "
— Dendre-et-Waes . . . . .	"	14,000 "	14,000 "
— Produits au Flénu . . . . .	"	155,000 "	155,000 "
— Forges de la Providence. . . . .	"	59,000 "	59,000 "
— Oignies, 5 p. % . . . . .	"	1,104,000 "	1,104,000 "
— Emprunt de la province de Brabant . . . . .	"	118,000 "	118,000 "
— Compagnie Immobilière 4 p. % . . . . .	"	1,800,000 "	1,800,000 "
— — — 4 1/2 p. % . . . . .	"	1,417,000 "	1,417,000 "
— Levant du Flénu 4 1/2 p. % . . . . .	"	485,000 "	485,000 "
— Est belge. . . . .	"	495,000 "	495,000 "
— Charbonnage du Hasard. . . . .	"	540,000 "	540,000 "
— Namur-Liège . . . . .	"	705,500 "	705,500 "
— Flandre occidentale 1 <sup>re</sup> émission . . . . .	"	151,500 "	151,500 "
— — — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	458,000 "	458,000 "
— Quenast 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> série . . . . .	"	45,000 "	45,000 "
— — — 2 <sup>e</sup> série . . . . .	"	57,000 "	57,000 "
— Liège à Maestricht . . . . .	"	284,500 "	284,500 "
— Braine à Gand . . . . .	"	251,500 "	251,500 "
— Nord de la Belgique . . . . .	"	1,047,000 "	1,047,000 "
— Anvers à Rotterdam . . . . .	"	891,000 "	891,000 "
— Sambre-et-Meuse 4 p. % . . . . .	"	254,000 "	254,000 "
— — — 4 1/2 p. % . . . . .	"	545,000 "	545,000 "
— Plateaux de Herve . . . . .	"	352,000 "	352,000 "
— Anvers à Gand . . . . .	"	222,500 "	222,500 "
— Welkenraedt . . . . .	"	42,000 "	42,000 "
— Nord-Belge . . . . .	"	1,005,500 "	1,005,500 "
— Solvay et C <sup>ie</sup> . . . . .	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— Mons à Hautmont. . . . .	"	6,000 "	6,000 "
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais . . . . .	"	59,000 "	59,000 "
— — — Tournai-Jurbise . . . . .	"	70,500 "	70,500 "
Cautionnements des comptoirs agricoles . . . . .	"	48,000 "	48,000 "
	121,239,100 "	44,179,650 "	165,418,750 "

Elle déclare en outre :

1<sup>o</sup> Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2<sup>o</sup> Que les obligations de la dette à 3 p. %, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande-Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1886, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1885, ainsi que le journal de l'année 1886, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1887.

A. DANSAERT, *président*.

P. TACK.

CASIER.

DE VIGNERON.

TERCELIN-MONJOT.

